



Ambulancier de  
Transport  
Non  
Urgent de  
Patients



# Programme de la formation ATNUP de base



# ATNUP

## Formation de base

L'Ambulancier de Transport Non Urgent de Patients (ATNUP) fait partie des professions paramédicales et est inscrit dans la Loi relative à l'Exercice des Professions de Soins de Santé (LEPSS du 10/05/2015).

Des arrêtés royaux fixent l'agrément et l'exercice de la profession d'ATNUP.



L'Institut Ilya Prigogine, en collaboration avec le Centre de Secours d'Uccle, organise la formation ATNUP de base, indispensable pour obtenir l'agrément en qualité d'ambulancier de transport non urgent de patients.

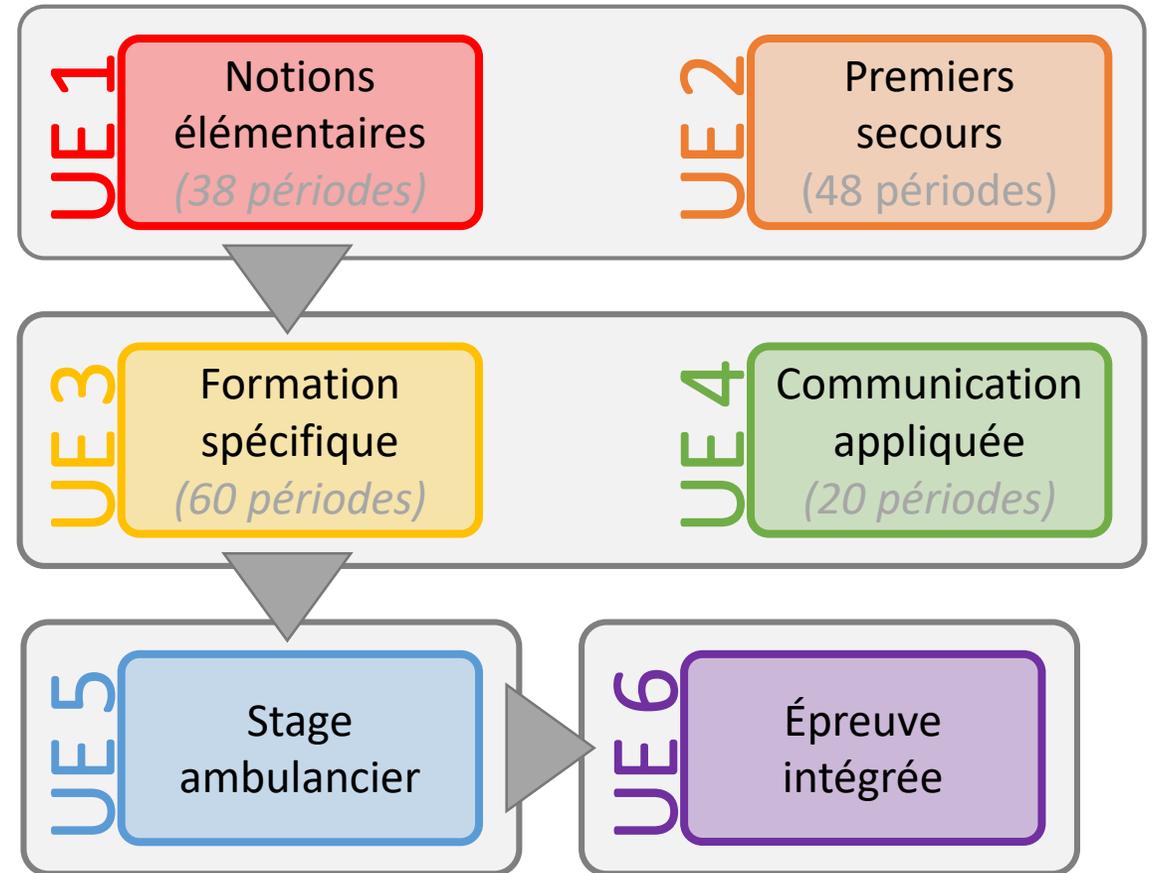
La formation ATNUP complémentaire est également organisée pour les ambulanciers disposant d'un agrément provisoire ou AMU.

# ATNUP

## Formation de base

La formation ATNUP de base comprend 6 unités d'enseignement (UE) :

- 4 UE de cours techniques et pratiques, à l'Institut Ilya Prigogine ;
- 1 UE de stage ambulancier, sur le terrain, dans un service agréé ;
- 1 épreuve intégrée clôturant la formation ATNUP de base.



Référence du dossier pédagogique :  
« Ambulancier de transport non urgent de patients »  
Code : 82 41 25 S20 V2

# UE 1

## Notions élémentaires

Durant cette UE, vous devrez acquérir des connaissances élémentaires d'anatomie, de physiopathologie, des connaissances techniques et pratiques, indispensables pour assurer le transport sécuritaire lors de déplacements en ambulance de patients.



38 périodes (≈ 32 heures)



Cours techniques :

- Usage et fonctionnement d'une ambulance
- Hygiène, prévention des infections et sécurité en ambulance
- Éléments d'anatomie et de physiopathologie

Référence du dossier pédagogique :

« **Notions élémentaires** de l'ambulancier de transport non urgent de patients »

Code : 82 41 27 U21 V2

# UE 2

## Premiers secours

Durant cette UE, vous apprendrez à évaluer l'état clinique d'un patient, à lui prodiguer les premiers secours et/ou à maintenir ses fonctions vitales dans l'attente des secours spécialisés.

Cette UE inclut des certifications européennes et internationales.



48 périodes (≈ 40 heures)



Cours techniques et pratiques :

- Contextes généraux d'intervention
- Premiers secours et réanimation cardio-pulmonaire
- Contextes spécifiques d'intervention

Référence du dossier pédagogique :

« **Premiers secours** »

Code : 82 41 26 U21 V2

# UE 3

## Formation spécifique

Durant cette UE, vous devrez acquérir les connaissances techniques et pratiques indispensables à la prise en charge, au conditionnement, à la surveillance des patients dans le cadre de transports non urgents de patients selon la législation en vigueur.



60 périodes (≈ 50 heures)



Cours techniques et pratiques :

- Ergonomie et manutention de charges et de personnes
- Législation, déontologie et éthique
- Transport non urgent de patients
- Travaux pratiques

Référence du dossier pédagogique :

« **Formation spécifique** de l'ambulancier de transport non urgent de patients »

Code : 82 41 29 U21 V2

# UE 4

## Communication

Durant cette UE, vous apprendrez les principes élémentaires de communication nécessaires à l'exercice du métier d'ambulancier : communication verbale et non verbale, récolte et synthèse d'informations, expression orale et écrite.



20 périodes (≈ 17 heures)



Cours techniques :

- Communication professionnelle appliquée au transport ambulancier

Référence du dossier pédagogique :

« **Communication** appliquée au transport ambulancier »

Code : 82 41 28 U21 V2

# UE 5

## Stage ambulancier

Durant cette UE sur le terrain, vous mettez en œuvre vos connaissances techniques et pratiques indispensables à la prise en charge, au conditionnement, à la surveillance, au transport de patients.

Vous devrez compléter un carnet de stage questionnant les pratiques, en vue de développer votre identité professionnelle



Stage pratique dans un service ambulancier agréé

Minimum 15 prises en charge de patients

Référence du dossier pédagogique :  
« **Stage ambulancier** de transport non urgent de patients »

Code : 82 41 30 U21 V2

# UE 6

## Épreuve intégrée

L'épreuve intégrée visa à vous permettre de développer votre identité professionnelle en posant un regard réflexif sur une situation professionnelle de prise en charge d'un patient sous l'angle de différentes dimensions (techniques, pratiques, relationnelles, déontologiques, ...).



20 périodes



Rédaction d'un travail écrit de synthèse

Défense orale du travail devant un jury d'épreuve intégrée

Référence du dossier pédagogique :  
« **Epreuve intégrée** de la section ambulancier de transport non urgent de patients »

Code : 82 41 25 U22 V2

# ATNUP

Formation **complémentaire**  
(dite aussi « **passerelle** »)

Les ambulanciers déjà titulaires d'un agrément provisoire (**TMS**) et/ou les secouristes-ambulanciers titulaires du badge 112 (**AMU**) ne doivent pas suivre la formation ATNUP complète : une formation complémentaire (dite « passerelle ») est organisée.

## Passerelle **TMS > ATNUP**

 48 périodes (cours techniques/pratiques)

## Passerelle **AMU > ATNUP**

 40 périodes (cours techniques/pratiques)  
+ stage ambulancier ATNUP  
+ épreuve intégrée

 Les formations complémentaires (passerelles) **ne** s'adressent **pas** aux ambulanciers disposant d'un agrément définitif.

# ATNUP

## Formation de base



Informations



Informations pédagogiques :  
**coordination.atnup@institut-prigogine.be**

Informations administratives :  
**secretariat@institut-prigogine.be**



Route de Lennik, 808 (bâtiment P)  
1070 Anderlecht



+32 (0)2 560 29 59



**[www.institut-prigogine.be](http://www.institut-prigogine.be)**